



# Le petit malin

Bulletin trimestriel du Syndicat CGT de SEVREY  
N°27, décembre 2023

La CGT vous souhaite  
d'excellentes fêtes à tous

## Titularisations, embauches et réouverture de lits

**Bilan du Ségur:** titularisation de 52 infirmiers, 8 aides-soignants, 17 ASH et 10 AA ; création de 1 IPA, 2 AS et 4 ASH ; contrats d'heures supplémentaires pour 7 IDE et 4 AS. Contrairement aux promesses ministérielles, les budgets Ségur dits pérennes ne sont pas reconduits à ce jour. Les mensonges du Ségur ?

**En 2024**, au 1<sup>er</sup> semestre, nouveaux concours : droit de remords, psychologues et ACH. D'autres concours (dont ouvriers) seront ouverts au 2<sup>nd</sup> semestre, selon le projet d'établissement.

Embauches de plusieurs **médecins**, surtout étrangers (PADHUE) : 6 à ce jour, autant en prévision.

**Du coup, réouverture de lits** prévue sur Topaze et Edelweiss (9 et 5 lits), mais impossible de rouvrir toute une unité, faute de paramédicaux car 13 postes d'IDE vacants à ce jour (hors unités fermées). La direction projette d'embaucher des AS en remplacement d'IDE, voire des moniteurs-éducateurs ou des éducateurs. Les **vacances de poste** sont désormais publiées à 95% en interpôles, et non plus d'abord intrapôle.

## L'arnaque des 12 heures

Toutes les études démontrent l'**effet néfaste des 12 heures** : baisse de la vigilance, augmentation des risques d'erreur, des accidents de travail et de trajet, mais aussi augmentation des risques de surpoids, des troubles anxieux et dépressifs, des conduites addictives, des TMS, des troubles cardio-vasculaires et des risques sur la grossesse. Pourtant la direction poursuit dans ce sens.

**Les plannings de la conciergerie** sont réorganisés en 35H au lieu de 32H30, au motif qu'ils ne sont pas conformes à la réglementation et qu'ils ne satisfont pas à l'obligation annuelle de travail de nuit (alors que les infirmiers de nuit qui travaillent en 9 H bénéficient du 32H30). Tous les syndicats votent contre. Dossier représenté en janvier

**La direction veut faire travailler l'équipe PMS en 12 H** en embauchant 3 agents supplémentaires (au lieu de 4), avec couverture 24H/24, en alternance jour/nuit. Autres options : équipe autonome de nuit, éventuellement avec des sous-traitants. Dossier en cours

## Dossiers promis et toujours en souffrance

- Note de service pour les temps partiels pour convenances personnelles
- Note d'information concernant les logements et l'assistante sociale du personnel
- Réunions sur les LDG
- Fiches réflexes du mode dégradé de la MAS
- **CET** : nous demandons l'abondement libre et non sous réserve des nécessités de service. La direction fait valoir la fatigue des agents et les effectifs suffisants. Dossier à suivre encore
- **Dernière minute** : cette année, la paie de décembre, habituellement versée plus tôt, a été versée plus tardivement, au détriment des agents

## Crise à Bécarre

**50% d'arrêts de travail en septembre.** 106 Déclarations d'Actes Violents faites du 1<sup>er</sup> septembre au 13 novembre. De nombreux agents nous ont alertés et la direction s'est cette fois déplacée sur place.

Un **plan d'action** a été mis en place pour redonner du sens aux soins et diminuer les arrêts de travail et les DEI. La psychiatre est désormais postée à ½ temps sur l'unité. Du mobilier solide a été livré (fauteuils utilisés en UMD). Des agents ont été rapidement titularisés. Un stage spécifique a été vite reprogrammé.

Pour couronner le tout, **la loi sur l'isolement** pourrait mettre en cause l'établissement car certains patients avaient des temps de chambre fermés à clef (sans placements sous contrainte), ce qui est interdit. Ils pourront désormais se fermer eux-mêmes grâce à l'installation de verrous sur les portes. La médecine du travail a insisté sur le fait que cette loi met en danger les patients et les agents.

Enfin, suite au décès d'un jeune patient, des agents ont été **convoqués à la Gendarmerie** sans soutien de la Direction.

## Secrétaires

La direction ne veut accorder l'**Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires** que si les heures sups ne sont pas rémunérées, dirait la jurisprudence. Nous allons vérifier.

**La NBI pour contact avec le public** est refusée au motif que « le CHS ne dispose pas de service de consultations externes » et que l'ambulatoire ne facture pas. A vérifier aussi

Par contre, la **prime d'insalubrité** pour l'ambulatoire sera accordée aux ¾ du taux pour tous

**Nouveau logo du CHS :** l'UISAM aurait décliné l'invitation à proposer des logos avec les patients. Logo finalement retenu sans les « valeurs » suite aux contestations (notamment de la CGT)

**Plan de formation 2024 :** cette année, plus de formations individuelles pour toutes les professions. Volonté de mise à niveau et de montée en compétence pour tous les agents. Par contre, pas de candidatures suite à l'appel à projet du GHT pour **l'analyse psychologique de la pratique** (lots trop gros ou trop éloignés) ; on cherche un palliatif.

## Finances

**Nous nous félicitons** de l'augmentation des titularisations partout (CHS, MAS et EHPAD) mais l'ARS ne compenserait pas les augmentations de salaire prévues par la loi. L'EHPAD sera excédentaire pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2025, suite au soutien du Conseil Départemental. La direction escompte un gain de plus de 5 M€ en plaçant l'argent des emprunts dans l'attente de leur déblocage, en décalant le paiement de la TVA et avec un taux de crédit inférieur.

**L'absence de bouclier tarifaire** concernant le gaz pour les hôpitaux entraîne un déficit du budget de l'hôpital de 1,7 M€. De plus, les loyers du personnel et le prix des repas va augmenter.

**Conformément à la réforme du financement de la psychiatrie**, le budget prévisionnel sera désormais basé sur les recettes (les soins qu'on « produit ») et non sur les dépenses, soit 80 % en fonction de la population du département, à compter de 2025. L'essentiel du reste, soit 15 % (10 M€ pour notre CHS) **en fonction de l'« activité »**, c'est-à-dire les « actes ». Un acte sera pondéré par des points. La valeur du point est inconnue et variera au bon gré de l'ARS. Il s'agit d'un budget « fermé » à répartir entre les établissements de la région. En clair, si tous les établissements « travaillent bien », la valeur du point diminuera. Il s'agit de mettre tout le monde en compétition, avec une baisse des financements comme objectif. Une partie du budget sera fonction de la qualité de la certification (exercée par les « visiteurs »)

Adresse courriel [cgt.chs@ch-sevrey.fr](mailto:cgt.chs@ch-sevrey.fr)

Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

Site internet <http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

local ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 H à 17 H